



Le portail Animation de l'accueil de loisirs Ufcv du Val d'Orne, accessible à cette adresse :

<https://portail-animation.ufcv.fr/acueil-val-orne/>

Facile, pratique, vous retrouverez sur ce portail familles :

- **Toutes les informations importantes et utiles** (documents d'inscriptions, de réservation, règlement intérieur, planning d'activités, photos) sur un site internet à jour.
- **Un espace personnel sécurisé**, vous permettant de réserver les présences de vos enfants sur l'accueil de loisirs et ensuite de payer en ligne (si vous le souhaitez).

Dans le cas d'une première inscription, vous recevrez par mail (24 heures après le traitement de votre dossier) un code d'accès à son espace personnel.

Attention, le mail arrive souvent dans la boîte indésirable.

Dans le cas d'un renouvellement d'inscription, vous gardez l'accès à son espace personnel, mais vous ne pourrez plus réserver pour vos enfants tant que le nouveau dossier « s'inscrire » n'aura pas été traité.

Quelques informations en plus

L'inscription administrative

Le dossier administratif « S'inscrire » est valable au titre de l'année civile (juillet 2021 – Décembre 2021). Il donne accès à l'espace personnel et permet de réserver sur la période en question.

Vous devez remplir un dossier administratif par enfant. Des frais de dossier liés seront facturés à hauteur de 5€ par année civil et par enfant.

La réservation

Possible et plus simple par internet, avec de large délai. En 2 clics vous allez pouvoir réserver ou annuler les présences de vos enfants sur l'accueil de loisirs et ce, 24h sur 24.

La réservation/annulation papier est toujours possible, mais elle n'est effective qu'après réception et validation de l'équipe de direction.

Les réservations/annulations par mail et téléphone devront être plus rare, et passeront dans tous les cas par la contre-signature d'une réservation/annulation papier.

Afin de ne pas être surpris, prenez connaissance des délais dans le règlement intérieur.

Le règlement Intérieur

La signature du dossier administratif implique l'acceptation du règlement intérieur. Il est disponible à l'accueil de loisirs et en téléchargement sur le portail animation.

Les absences

Une absence qui n'aura pas été justifiée par un certificat médical sera automatiquement facturée. Afin de ne pas être surpris, prenez connaissance des conditions dans le règlement intérieur.

Nous restons disponible si besoin.
Bien cordialement
L'équipe pédagogique
Accueil de loisirs
Du Val d'Orne